

L'orobanche rameuse *Phelipaea ramosa*

Comment la reconnaître ?

- Plante parasite non chlorophyllienne, poilue glanduleuse.
- Plante annuelle à vivace suivant la biologie de la plante hôte d'une hauteur de 10 à 30 cm.
- **Tige** jaune-pâle à bleuâtre, le plus souvent ramifiée.
- **Feuilles** petites, nombreuses, d'environ 1 cm de long.
- **Fleurs** jaune-pâle, ornées de bleu-violet, en épi lâche, allongé.
- **Fruit** sphérique plus ou moins aplati, glabre.



Quel habitat ?

L'orobanche rameuse présente **un large spectre d'hôtes**, aussi bien sur des **plantes cultivées** telles que le chanvre, colza, tabac, tomate, melon, tournesol, aubergine, fève, pomme de terre....que sur des **adventices** telles que géranium disséqué, alchemille des champs, géranium mou, laitron maraîcher, mercuriale annuelle, chardon à petites fleurs, ray grass d'Italie, euphorbe réveil-matin, pensée, renouées, gailllet gratteron, matricaire, liseron des champs, véronique des champs...

La germination, outre la nécessité de l'exsudat de la plante-hôte que l'orobanche va coloniser, peut se faire dans des conditions très variables. **Ni la température, ni l'humidité du sol influence la germination et le développement de l'orobanche.** Elle n'a jamais été observée en situation non calcaire.



Quels dégâts et impacts ?

L'orobanche rameuse dépend entièrement de sa plante-hôte pour les éléments nutritifs dont elle a besoin. En effet, les semences d'orobanches émettent une racine qui se fixe sur les racines de leur hôte le plus proche, et dès lors la plante utilise tous les éléments nutritifs de la plante-hôte.

Elle adapte son cycle à celui de son hôte ; il peut durer de quelques semaines à plusieurs mois.

Economique : l'orobanche peut entraîner des **pertes de rendement** pouvant aller de 15 à 25 qx/ha en provoquant sur les plantes cultivées servant d'hôtes :

- Un **retard de croissance** de son hôte
- Un **nanisme et une chlorose des feuilles**, pouvant provoquer un dépérissement des plantes parasitées. ce dépérissement peut **aller jusqu'à la destruction totale de la plante-hôte** en cas d'attaque précoce et intense.
- Pour le colza, **l'avortement des siliques.**

Quelle réglementation ?

A ce jour aucune réglementation n'existe pour l'orobanche.

Que faire ?

L'orobanche ayant un fort pouvoir de multiplication du fait d'un grand nombre de graines par pieds (100 000 à 1 millions de graines/plantes), de très petites tailles, peut se disséminer facilement grâce au vent, à l'eau et au matériel agricole.

Afin d'éviter la prolifération de l'orobanche, il faut veiller à prendre des **mesures préventives et curatives sur les parcelles notamment déjà infestées.**

Pour les mesures préventives :

- **Allonger** au maximum **les cultures sensibles** (tous les 4 ans).
- **Soigner le désherbage** dans la rotation puisqu'un grand nombre d'adventices sont des hôtes potentiels pour l'orobanche.
- Effectuer un **labour profond** (50cm) pour enfouir les graines.
- **Réduire les densités de semis** à 25 plantes au m² ; cela permettra à la culture de se développer et donc à supporter davantage la compétition avec son parasite.
- **Éviter les semis trop précoces**, cela permettra de réduire l'infestation de l'orobanche
- **Nettoyer le matériel** (outils de travail du sol, machines de récoltes) après le travail afin d'éviter la propagation des graines.

Pour les mesures curatives :

- Dès la détection des premières orobanches dans une parcelle, **détruire les foyers isolés avant la fructification** soit en les arrachant, soit en utilisant un herbicide total localisé.
- **Planter dans la rotation des cultures dites « faux hôtes »** tels que le lin ou le maïs qui permettra ainsi la germination de la graine d'orobanche sans permettre à cette dernière de se fixer et donc de se développer.
- Mettre des cultures intermédiaires telle que la moutarde ou laisser des repousses de colza, permet de diminuer le stock de semences. Il faudra veiller à bien détruire les cultures avant la fructification de l'orobanche.
- **Ne pas broyer les pailles** des parcelles fortement infestées.



La vigilance est primordiale sur les semences de fermes issues de parcelles contaminées. Éviter l'utilisation des semences des cultures issues de parcelles infestées en général mais surtout sur des parcelles indemnes d'orobanche.

Avec le soutien financier de :



Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.